



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 avril 2009**

Délibération n° 2009-0701

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Saint Germain au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Couzon au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - Lyon 9° - Lyon 5° - La Mulatière - Genay - Neuville sur Saône - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Fontaines sur Saône - Caluire et Cuire - Lyon 4° - Lyon 1er - Lyon 2°**

objet : **Projet directeur Rives de Saône - Individualisation d'autorisation de programme partielle**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics**

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 7 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Serres, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Desseigne (pouvoir à M. Imbert Y), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), M. Blein (pouvoir à M. Longueval), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Rivalta (pouvoir à M. Terracher), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Coste (pouvoir à Mme Chevallier), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Dubos (pouvoir à M. Goux), MM. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Galliano (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Pédrini), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), M. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Sangalli (pouvoir à M. Colin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéremian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Genin, Louis, Mme Palleja.

Séance publique du 6 avril 2009**Délibération n° 2009-0701**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Couzon au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - Lyon 9° - Lyon 5° - La Mulatière - Genay - Neuville sur Saône - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Fontaines sur Saône - Caluire et Cuire - Lyon 4° - Lyon 1er - Lyon 2°

objet : **Projet directeur Rives de Saône - Individualisation d'autorisation de programme partielle**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'aménagement des Rives de Saône est un des projets majeurs inscrits au présent mandat, il s'intéresse à l'ensemble du territoire de la Saône dans toute sa traversée de la Communauté urbaine, soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes et 5 arrondissements de Lyon.

La démarche suivie pour ce projet directeur

La Saône, rivière paysage, intime et patrimoniale, trait d'union entre l'urbanité lyonnaise et le naturel Val de Saône, présente en cela des caractéristiques très différentes de celles du Rhône. Le projet directeur entend valoriser ces spécificités et s'appuyer sur ses qualités, qui, de fait, conditionneront les usages à venir et la nature même des aménagements à réaliser.

Par son essence même, le projet se doit d'être exemplaire au regard des objectifs et enjeux du développement durable, et à ce titre répondra aux principes définis dans la grille de développement durable de la Communauté urbaine.

Il croise d'ores et déjà des enjeux de diverses natures qui participent à la dynamique d'agglomération et aux objectifs de cohérence sociale, économique, environnementale et territoriale :

- développement urbain, par l'aménagement d'espaces urbains ouverts à tous et des interventions qui favorisent les retrouvailles entre les quartiers, les villages et la Saône,
- valorisation des espaces naturels et préservation de l'environnement, par des aménagements d'espaces paysagers et des berges de la rivière qui permettent le développement d'usages cohérents avec la préservation de la biodiversité,
- confortement et maillage des espaces publics et réseaux de promenades piétons et cyclables en lien avec les points de desserte transport en commun,
- développement des usages nautiques et des rives aux travers d'activités culturelles, sportives, de loisirs et économiques, en cohérence avec les orientations définies par le Plan Bleu,
- inscription dans une démarche globale par l'intégration des champs d'investigation au-delà de l'aménagement, tels que la culture, l'économie, le tourisme, l'événementiel, le patrimoine, et pour ce faire, l'identification des partenariats nécessaires.

A l'image de l'étendue géographique des Rives de Saône, le champ des possibles est vaste et multiple. La construction de l'architecture du projet s'appuie alors sur 3 regards portés sur la rivière et ses usages, 3 manières d'appréhender la Saône, dont la combinaison a permis de déterminer la tonalité d'ensemble, le fil conducteur du projet directeur :

- la Saône cheminements, mettant l'accent sur les parcours modes doux et renforçant le rôle de lien nord-sud de la rivière. Sur la Saône elle-même, la priorité sera mise sur le transport fluvial, fret et tourisme.

Les projets seront menés pour développer l'appropriation au travers de la fonction déplacement, qui intégrera l'usage de promenade à l'échelle de Lyon et de circuit cyclable à l'échelle du Val de Saône,

- la Saône proximité, favorisant prioritairement la création d'espaces d'usages de proximité, au bord de l'eau pour les quartiers riverains. Les bas-ports seront aménagés comme autant de petits parcs, petits quais, petites plages, afin d'offrir des lieux de détente. Le plan d'eau accueillera également des activités sportives collectives.

Les projets prendront en compte la valeur d'usage et l'appropriation douce et intime des lieux. La mise en réseau de ces espaces sera bien entendu recherchée,

- la Saône centralité, permettant de développer et de fédérer de nouveaux espaces publics majeurs ancrés sur les grandes centralités et rayonnant à l'échelle de l'agglomération. Ces pôles seront le support d'événements métropolitains et ponctueront la traversée de l'agglomération par la Saône. Les fonctions touristiques et de loisir du transport fluvial prendront ici tout leur sens.

Cette approche est davantage urbaine et transversale ; en cela, elle embrasse avec elle les deux premières. Elle pourra permettre de respecter le caractère intimiste et naturel de la Saône tout en proposant des points d'orgue qui traduiront les grandes centralités de l'agglomération qu'elle irrigue.

La stratégie opérationnelle des Rives de Saône

Le croisement de ces 3 approches et des études réalisées, notamment dans les domaines des déplacements, du cadrage urbain, du paysage et du patrimoine, a conduit à l'élaboration d'une stratégie opérationnelle, qui consiste à intervenir de façon préférentielle sur certains lieux ou opérations stratégiques, identifiés au regard de plusieurs critères, dont :

- le caractère emblématique des sites,
- l'effet levier de l'intervention, comme facteur de valorisation économique et urbaine des territoires,
- l'opérationnalité à court, moyen, long terme (faisabilité technique, facilité de mise en œuvre, levée des préalables, etc.).

Ces projets renvoient à des temporalités différentes :

- certains seront engagés et potentiellement livrables dans le mandat,

- d'autres sont à engager dans le mandat mais nécessitent des préalables tels qu'ils ne pourront être livrés qu'au mandat prochain,

- enfin, certains sites à fort potentiel sont dépendants de la réalisation préalable d'autres projets ou de mutations foncières lourdes, et ne pourront être engagés qu'à plus long terme.

Les projets proposés pour une intervention préférentielle sont les suivants :

a) - Valorisation du quai Jean-Jacques Rousseau et de la balme de la Fontanière

Il s'agit à terme de valoriser la balme de la Fontanière et le quai Jean-Jacques Rousseau, façade de Confluence, par l'aménagement d'une promenade paysagée en lien avec le chemin de la Fontanière, qui intègre les déplacements doux et permet le développement des activités nautiques.

Des études de paysage, de déplacements, de sécurité de la Balme, de possibilités foncières doivent préalablement être engagées.

b) - Valorisation d'un cheminement entre Confluence et l'île Barbe

Les projets sont de diverses natures ; ils consistent à la fois à améliorer les séquences existantes telles que les bas-ports Tilsitt, Célestins, Pêcherie ou le chemin nature à l'approche de l'île Barbe, et à intervenir plus fortement sur des lieux à requalifier comme l'espace sous les ponts et viaduc Kitchener Marchand, le bas-port Gillet ou encore l'ancienne écluse de Caluire et Cuire, qui accueilleront, en plus des pratiques de promenades, des usages spécifiques. Le parking Saint Antoine fera l'objet d'un projet particulier puisqu'un encorbellement en balcon sur la Saône sera réalisé de façon transitoire. Des estacades permettant d'élargir certains bas-ports ou de les relier entre eux seront aussi réalisées.

Échéance envisagée : le mandat.

Sur la rive droite, les quais du commerce, Sédaillan et de Saint Rambert seront réaménagés dès l'ouverture de la voie de contournement J. Carret en 2014, venant ainsi créer une boucle de promenade autour de la Saône entre le pont Masaryk (transformé en passerelle modes doux à la mise en service du futur pont Schuman en 2014) et l'île Barbe.

c) - Les terrasses de la Presqu'île

La démolition de l'actuel parking Saint Antoine et la réalisation d'un parking en ouvrage sous le quai permettront de retrouver le bas-port historique et de créer un nouvel espace public majeur au cœur du site Unesco, entre les ponts Bonaparte et de la Feuillée, qui reliera la Saône à la Presqu'île et offrira un nouveau point de vue sur le Vieux Lyon et la colline de Fourvière.

Échéances envisagées :

- parking : démarrage de la construction dans le mandat,
- espace public : lancement des études de maîtrise d'œuvre dans le mandat pour réalisation dès la mise en service du nouveau parking et la démolition de l'ancien.

d) - Les balcons du Vieux Lyon

Sur la rive droite également, la démolition du parking Saint Jean et la réalisation d'un parc en ouvrage sous le quai permettront de requalifier le quai entre les ponts Bonaparte et de la Feuillée. L'enjeu est ici de retrouver le rapport à la Saône mais aussi de redynamiser les pieds de façades, afin de réinscrire l'ensemble du quai dans les circuits de promenade du Vieux Lyon.

Échéance envisagée : mandat prochain dès la remise en circulation normale du quai Saint Antoine côté Presqu'île.

Dans l'attente du projet définitif, un aménagement provisoire visant à améliorer le débouché de la passerelle du palais de justice et la liaison avec le palais de justice sera réalisé dans le mandat.

e) - Secteurs Saint Paul et Martinière Rambaud

Les secteurs Saint Paul-Gerson et Martinière Rambaud sont à l'étude dans le cadre de Rives de Saône. Ils présentent tous deux de fortes contraintes en termes de stationnement ; des études sont en cours dont les résultats détermineront la marge de manœuvre et la stratégie opérationnelle à mettre en place.

f) - La continuité cyclable du Val de Saône

La mise en place d'un grand circuit cyclable à l'échelle métropolitaine est un véritable enjeu pour la Communauté urbaine. Dans le cadre du schéma modes doux, il devra être l'occasion de valoriser les territoires traversés en favorisant leurs retrouvailles avec la Saône et en les reliant au centre de l'agglomération, et permettra également de réaliser un maillon essentiel de la future vélo-route régionale en cours de mise en œuvre.

Du sud au nord, le parcours empruntera la rive droite de l'île Barbe au nord de Collonges au Mont d'Or, basculera en rive gauche par le pont de Fontaines sur Saône et se poursuivra en rive gauche jusqu'à Genay.

Échéance envisagée : préalables d'échanges avec le Département (gestionnaire de la majorité des voiries) et de gestion globale des déplacements sur les séquences les plus contraintes.

g) - L'île Roy, la naturelle

L'Agenda 21 du Val de Saône préconise sur les îles des interventions qui respectent une approche environnementale, une fréquentation douce et un volet éducation au développement durable. L'île Roy est d'ores et déjà classée en espace naturel sensible par le Département, et sa gestion sera confiée au SIVU qui regroupe les communes de Collonges au Mont d'Or et Fontaines sur Saône. En parallèle, la Communauté urbaine poursuit sa politique d'acquisitions foncières et un inventaire écologique est en cours.

Sur ces bases, un projet d'île-école sur la thématique environnementale et écologique peut être envisagé, mais nécessite la mise en place de partenariats pour définir et porter les dispositifs de médiation, et la définition du rôle de la Communauté urbaine au regard de ses compétences institutionnelles. Si cette orientation se confirme, ce projet d'île-école pourra avantageusement être inscrit dans le projet-nature du Val de Saône.

Échéance envisagée : dans le mandat, sous réserve d'emprises foncières suffisantes et du montage partenarial.

h) - La promenade de Fontaines sur Saône

Le projet entend valoriser la belle promenade de berges existantes, par des interventions sur le végétal, les quelques maillons manquants et les paliers d'accroche aux quartiers environnants. Il assurera aussi la liaison entre cette berge, la halte fluviale et le centre de Fontaines sur Saône (secteur de l'église et de la très commerçante rue Pierre Carbon). L'ensemble peut aisément être relié à la promenade des guinguettes de Rochetaillée sur Saône, toute proche, par la voie cyclable existante.

Échéance envisagée : le mandat.

i) - La promenade des guinguettes de Rochetaillée sur Saône

Il s'agit de créer une grande promenade linéaire qui s'appuie sur le potentiel lié aux qualités paysagères du site et aux éléments déjà présents, tels que les guinguettes, la halte nautique, l'écluse de Rochetaillée sur Saône, le barrage de Couzon au Mont d'Or et la péniche de voies navigables de France (VNF). Le projet s'attachera à valoriser les activités et atouts du site, à aménager une promenade au fil de l'eau, mais aussi dans l'épaisseur en direction du village de Rochetaillée sur Saône et des sentiers des Monts d'Or et du Franc Lyonnais, et enfin à développer les usages nautiques de la rivière.

Échéance envisagée : dans le mandat sur le foncier actuellement maîtrisé, mais possibilité d'un projet plus global nécessitant des acquisitions foncières.

j) - Les marches de Neuville sur Saône

La commune de Neuville sur Saône, polarité très importante du Val de Saône, marque l'entrée nord de l'agglomération depuis l'amont de la rivière. Elle présente un véritable potentiel en termes d'urbanité et d'animations ouvertes sur la rivière (valorisation des promenades au fil de l'eau, développement des activités nautiques), mais est aujourd'hui saturée par le stationnement et la circulation de transit qui la coupent de la Saône. Un projet global, permettant au centre de Neuville sur Saône de renouer avec la rivière, nécessitera une refonte qualitative et quantitative des déplacements.

Échéance envisagée : lancement des études de maîtrise d'œuvre dans le mandat pour des travaux sur ce mandat et le mandat prochain.

k) - La loupe d'Albigny sur Saône et Couzon au Mont d'Or

Le front de Saône d'Albigny sur Saône et Couzon au Mont d'Or est une des rares loupes en contact direct avec la Saône sur la rive droite. Situé face à l'île du Rontand et l'île sans nom, l'ensemble est aujourd'hui occupé par des activités diverses (zone industrielle au sud, ports de plaisance privés, accrobranche, restaurants, marina privée, halte fluviale, square), qui ne permettent pas d'envisager une transformation de grande échelle à moyen terme.

Échéance : pour préserver l'avenir d'un tel site, une politique d'acquisition foncière est mise en place par la Communauté urbaine.

I) - Les berges de Saint Germain au Mont d'Or et Curis au Mont d'Or

Il s'agit de revaloriser l'ensemble des espaces au fil de l'eau, le jardin du port de Saint Germain au Mont d'Or, les abords de l'île aux oiseaux, les terrains de l'école de voile et du yacht club et la halte nautique de Curis au Mont d'Or, par des actions de préservation et de valorisation des richesses écologiques et de développement des activités nautiques.

Individualisation d'autorisation de programme partielle

Pour le mandat en cours et à ce stade des études préalables, l'ensemble du projet directeur Rives de Saône et des projets qui le composent est estimé entre 45 et 50 M€.

Le projet directeur est aujourd'hui en phase d'approfondissement de la stratégie générale et des opérations identifiées ; des études préalables doivent être lancées, pour arrêter les périmètres opérationnels, affiner les contenus programmatiques et préciser les enveloppes financières prévisionnelles de chacun des projets à lancer.

Aussi, une individualisation d'autorisation de programme partielle d'un montant de 550 000 € pour engager des études préalables est nécessaire ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C-2 Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, pour un montant de 550 000 € en dépenses sur l'opération Rives de Saône pour le lancement d'une première série d'études préalables relatives au projet, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 400 000 € en 2009,
- 150 000 € en 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 avril 2009.